



Conseil d'administration

344^e session, Genève, mars 2022

Section du programme, du budget et de l'administration

PFA

Segment du programme, du budget et de l'administration

Date: 16 février 2022

Original: anglais

Quatrième question à l'ordre du jour

Questions relatives aux locaux de l'OIT

Point sur les locaux du Bureau régional de l'OIT pour l'Afrique et du Bureau de pays pour la Côte d'Ivoire, le Bénin, le Burkina Faso, le Mali, le Niger et le Togo à Abidjan

1. À sa 340^e session (octobre-novembre 2020)¹, le Conseil d'administration a été informé que le coordonnateur résident des Nations Unies avait soumis en février 2020 une demande officielle au gouvernement de la Côte d'Ivoire en vue de la création d'une maison des Nations Unies.
2. En février 2021, le coordonnateur résident a adressé un courrier au Bureau régional de l'OIT pour l'Afrique dans lequel il proposait d'intégrer la future maison des Nations Unies dans le projet de rénovation des locaux de l'OIT à Abidjan, et indiquait que 13 organismes des Nations Unies s'étaient collectivement déclarés intéressés par la possibilité de s'y installer d'ici à 2024. Il a présenté la même proposition au gouvernement qui, dans une communication de mars 2021 lui a confirmé son accord, sans donner d'indication quant à son éventuelle participation au financement du projet, ni apporter aucune autre précision.
3. En octobre 2020, le Conseil d'administration a approuvé la solution consistant à rénover les locaux actuels de l'OIT en les agrandissant afin de louer les surfaces supplémentaires à d'autres organismes des Nations Unies, pour un coût estimé à 7,2 millions de dollars des États-Unis. La proposition du coordonnateur résident aboutirait à la construction, sur le site du bâtiment actuel de l'OIT, d'une maison des Nations Unies bien plus vaste que le bâtiment existant. Il conviendra donc de réévaluer les incidences techniques et financières de cette nouvelle proposition.

¹ GB.340/PFA/3.

4. L'OIT a répondu officiellement au coordonnateur résident en indiquant que, dans le cadre de la réforme du système des Nations Unies, elle était prête à soutenir le projet de locaux communs sous réserve que le gouvernement de la Côte d'Ivoire confirme son engagement de principe à participer au financement de la future maison des Nations Unies. Les autorités nationales concernées ont également reçu copie de la réponse de l'OIT.
5. La dernière communication de l'OIT est sans réponse à ce jour. À réception d'une réponse, le Bureau communiquera les nouveaux éléments dont il disposera au Conseil d'administration pour examen et approbation.

► **Projet de décision**

6. **Le Conseil d'administration prend note du point de situation figurant dans le document GB.344/PFA/4/2.**